

	<p style="text-align: center;">LES MOMENTS MUSICAUX <small>Une autre manière de voir la musique de chambre</small> DU TARN</p>	<p style="text-align: center;">17^{ème} édition 18-20 juillet 2025</p>
<p style="text-align: center;">Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin » de musique de chambre</p>		

Introduction

L'association Chambre avec Vues, qui organise le festival itinérant de musique de chambre Les Moments Musicaux du Tarn depuis plus de quinze ans à Rabastens (Tarn) et ses environs (voir <https://www.les-moments-musicaux-du-tarn.com/>), souhaite inclure dans l'édition 2025 un concours de musique de chambre, appelé « Tremplin », qui faisait partie intégrante du festival jusqu'à l'apparition de l'épidémie de Covid.

Le « Tremplin » est un concours de musique instrumentale et vocale, ouvert à toute formation allant du soliste au quatuor, avec un maximum de 10 formations candidates.
Deux prix sont prévus : le Prix du Jury et le Prix du Public.

Ce document précise le contenu du dossier d'inscription et le règlement complet du concours.

Contenu du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants :

- le règlement du Tremplin lu et approuvé par l'artiste ou un des artistes,
- la (les) fiche(s) de renseignements entièrement complétée(s),
- un chèque de 25 euros pour les frais de dossier à l'ordre de Chambre avec vues (qui vous sera restitué au cas où votre candidature ne serait pas retenue),
- un CD comportant environ 10 minutes de musique au moins, et/ou un lien internet,
- une autorisation parentale pour les personnes mineures,
- et éventuellement tout autre document que vous jugerez utile (biographies, articles de presse, etc.)

Adresse d'envoi :

Association Chambre avec vues
Mairie
3, quai des Escoussières
81800 Rabastens

Contacts :

Par mail : festival.rabastinois@gmail.com

Par téléphone :

- Didier Sarrat : 06 82 86 24 19
- Cécile Brunier : 06 70 76 88 85
- Christine Cuq : 06 83 06 81 90

Le nombre de candidatures est limité à 10. Les inscriptions se clôtureront lorsque ce nombre sera atteint, et au plus tard le **30 avril 2025**.

NB : Tout dépôt de dossier engage l'entière acceptation du règlement.
Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

	<p style="text-align: center;">LES MOMENTS MUSICAUX <small>Une autre manière de voir la musique de chambre</small> DU TARN</p>	<p style="text-align: center;">17^{ème} édition 18-20 juillet 2025</p>
<p style="text-align: center;">Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin » de musique de chambre</p>		

Règlement du Tremplin pour l'édition 2025

Article 1

Le Tremplin de musique de chambre est organisé pour la 12^{ème} fois par l'association Chambre avec Vues, dans le cadre de la 17^{ème} édition du festival « Les Moments Musicaux du Tarn » prévue du 18 au 20 juillet 2025.

Article 2

Le Tremplin est ouvert à toutes les formations de musique classique ou jazz, du solo au quatuor. Chaque participant doit être âgé de plus de quinze ans. Les candidats mineurs devront joindre une autorisation parentale leur permettant de participer au Tremplin.

Article 3

Le Tremplin se déroulera en trois étapes :

- Réception et validation du dossier d'inscription par courrier/mail de confirmation. Les dossiers doivent être réceptionnés avant le 30 avril 2025, un accusé de réception sera fourni dès réception du dossier.
- La validation des candidatures sera effectuée le 15 mai au plus tard et sera communiquée aux candidats.
- Auditions :
 - o Sélection : samedi 19 juillet 2025 de 14h à 17h00
 - o Finale : le dimanche 20 juillet 2025 de 14h à 16h30

Les auditions (sélection et finale) sont publiques. Elles ont lieu dans la salle de concerts de Rabastens (Tarn), appelée la Halle. Un piano sera mis à disposition.

Article 4

Une présélection des dossiers peut être effectuée par l'équipe organisatrice du Tremplin.

Le samedi 19 juillet, lors de la phase de sélection, les formations inscrites passeront chacune devant le Jury et le public pour présenter un programme libre de 12 minutes maximum, incluant une courte présentation orale de la formation et du programme.

Cinq formations seront retenues par le Jury à l'issue de cette phase.

La finale aura lieu le dimanche 20 Juillet.

Pour la phase finale, les 5 formations retenues lors de la première phase présenteront chacune un nouveau programme libre de 20 minutes maximum, incluant une courte présentation orale du programme.

Article 5

A l'issue de la finale, deux prix (cumulables) seront décernés :

- PRIX DU JURY avec une dotation de 1000 € pour la formation et une programmation rémunérée au cours du festival 2026
- PRIX DU PUBLIC avec une dotation de 600 €

Article 6

Le Jury sera composé de professeurs et de musiciens, musicologues, journalistes, programmateurs de salle et de festivals de musique classique, mélomanes avertis. Il sera présidé par René Koering, compositeur, qui fut directeur de France-Musique

	<p>LES MOMENTS MUSICAUX DU TARN Une autre manière de voir la musique de chambre</p>	<p>17^{ème} édition 18-20 juillet 2025</p>
<p align="center">Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin » de musique de chambre</p>		

et directeur artistique du festival de Radio-France & Montpellier qu'il créa en 1985.

La composition définitive du Jury 2025 sera arrêtée en juin 2025 et consultable début juillet sur le site du festival. Toutefois, son éventuelle modification partielle ne saurait remettre en cause sa légitimité, ni l'inscription des candidats.

Le Jury appréciera en particulier la maturité et l'expressivité musicales de la formation candidate ainsi que l'originalité des œuvres présentées.

Article 7

L'entrée est gratuite pour le public.

L'ensemble du public aura la possibilité de s'exprimer pour décerner son prix à l'issue de la phase finale du Tremplin.

Article 8

Le montant de l'inscription au Tremplin est fixé à 25 euros par formation.

Les frais d'hébergement (chez l'habitant) et de restauration (à la cantine du festival) sont pris en charge par l'association Chambre avec Vues.

Chaque artiste aura droit à un badge d'accès gratuit aux concerts du festival prévus le samedi et le dimanche.

En revanche, les frais de voyage sont à la charge des candidats.

Toute inscription implique l'acceptation entière du règlement.

Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas de non-respect de l'une de ces clauses.

La décision du Jury est totalement libre, personnelle et irrévocable, aucune contestation de cette décision ne sera possible.

En cas de désistement de la part du candidat, le montant de l'inscription pour frais de dossier ne pourra lui être remboursé, et cela pour quelque raison que ce soit.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable de la formation participante.

Date et Signature du (des) participant(s)

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

	<p style="text-align: center;">LES MOMENTS MUSICAUX DU TARN</p> <p style="text-align: center;"><small>Une autre manière de voir la musique de chambre</small></p>	<p style="text-align: center;">17^{ème} édition 18-20 juillet 2025</p>
<p style="text-align: center;">Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin » de musique de chambre</p>		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ENSEMBLE

NOM DE L'ENSEMBLE * :

NOM DU RESPONSABLE* :

TELEPHONE* :

EMAIL :

SITE INTERNET :

DATE DE CREATION* :

ORIGINE ET HISTORIQUE* : joindre une courte biographie ou un dossier de presse.

COMPOSITION DE L'ENSEMBLE* :

OEUVRE(S) INTERPRETEE(S) POUR LE TREMPLIN :

- Sélection :

- Finale (si retenu) :

	<p>LES MOMENTS MUSICAUX <small>Une autre manière de voir la musique de chambre</small> DU TARN</p>	<p>17^{ème} édition 18-20 juillet 2025</p>
<p align="center">Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin » de musique de chambre</p>		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELLE

Veillez renseigner pour CHACUN des musiciens la fiche ci-après :

NOM DE L'ENSEMBLE :

NOM* :

PRENOM* :

DATE DE NAISSANCE* :

ADRESSE* :

EMAIL :

TELEPHONE* :

INSTRUMENT(S) PRATIQUE(S)* :

* Champs à renseigner obligatoirement